

OUVRIR LES FRONTIÈRES

PLAIDOYER POUR UNE AUTRE POLITIQUE MIGRATOIRE


CIRÉ
coordination et initiatives
pour réfugiés et étrangers

Sommaire

Répondre à l'impuissance **4**

Déconstruire les préjugés 6

L'injustice migratoire 8

Réaffirmer nos valeurs 9

La liberté de circulation 10

Propositions pour une autre politique migratoire **12**

Ouvrir les frontières, c'est faire cesser le massacre à nos portes 13

Ouvrir les frontières, c'est arrêter le jeu des passeurs 14

Ouvrir les frontières, c'est permettre la mobilité 15

Ouvrir les frontières et permettre l'installation et l'intégration 16

Ouvrir les frontières, c'est supprimer les centres fermés 18

Ouvrir les frontières, c'est aller vers une possibilité de migration économique 19

Ouvrir les frontières et respecter le droit d'asile 20

Ouvrir les frontières, c'est mieux intégrer 22

Et maintenant, que pouvons-nous faire ? **24**

Nous sommes atterrés par ces images de guerre, de familles qui vivent dans la peur des bombes, d'hôpitaux en feu, d'enfants morts, blessés, asphyxiés, de villes en ruines.

Nous sommes écrasés par ces récits de torture.

Nous sommes dévastés par la famine qui guette des millions de personnes en Afrique.

Nous sommes horrifiés par les conditions de vie inhumaines des camps où s'entassent les réfugiés qui, pour survivre, fuient sur les routes disponibles.

Celles que leur indiquent ceux qui les connaissent. Les passeurs.

En situation de survie, on s'en remet à celui qui est là, même s'il n'est pas fiable, même s'il faut lui payer des sommes folles.

Même si le trajet est extrêmement dangereux.

On le fait parce que c'est la dernière chance.

Parce qu'il ne reste plus qu'à s'en remettre au destin.

RÉPONDRE À L'IMPUISSANCE

Comment ne pas comprendre pourquoi les gens fuient ? Comment ne pas se mettre à leur place ? Que ferions-nous ?

Nous chercherions aussi une autre terre pour assurer la survie des nôtres et bâtir un avenir. Comme l'ont fait beaucoup de nos aïeux.

La migration est une stratégie d'adaptation qui permet de vivre, tout simplement. Et ce, depuis les débuts de l'humanité.

Il ne peut en être autrement aujourd'hui.

Nous, Européens, assistons à tout cela devant nos écrans.

Avec un sentiment d'impuissance grandissant.

Un élan empathique naturel nous pousserait à sauver tous ces gens, à les mettre à l'abri.

Nous sommes tous humains, nous sommes tous égaux, nous avons un devoir essentiel d'assistance, non ?

Mais quand même... Est-ce qu'il n'y a pas plus d'insécurité à cause de l'immigration ? N'est-ce pas à cause d'une intégration ratée que des personnes sont entraînées dans le radicalisme et se font exploser dans le métro... ? Ne sont-ils pas trop nombreux ? Trop différents ? Pas intégrables car n'ayant pas les mêmes valeurs ? Et puis nous sommes déjà dans une situation économique si précaire, a-t-on les moyens d'accueillir tous ces gens... ?

S'il est normal que ces questions surgissent, il est important d'y répondre.

Et il y a plusieurs façons de le faire.

On peut monter des murs. Se barricader derrière des idées nationalistes et un repli identitaire. Répondre par une politique d'immigration qui vise à ne pas accueillir, à rejeter, à ne pas voir, à expulser. Pour « le bien » des nationaux...

C'est ce que nous vivons actuellement en Belgique, comme dans la plupart des pays européens.

On peut aussi déconstruire les préjugés qui font croire que nos sociétés seront en sécurité si elles accueillent moins de migrants. Déconstruire le lien entre migrants et insécurité, précarité, menace. Parce qu'il y a de nombreuses raisons de croire que ce lien n'a aucun sens.

DÉCONSTRUIRE LES PRÉJUGÉS¹

Trop nombreux ?

Les migrants sont loin d'être aussi nombreux en Europe que ce que clament certains. L'Europe n'accueille que 6% des réfugiés dans le monde, l'immense majorité reste dans les pays en développement. En 2015, la Belgique a accueilli moins de demandeurs d'asile qu'en 2000 (35.476 demandes d'asile contre 42.691), année record où il n'avait pourtant pas été question de « crise des migrants ». En outre, selon la Commission européenne, l'Europe a besoin de 15 millions de migrants d'ici 2050 pour compenser la baisse de sa démographie et préserver son modèle économique et social.

Profiteurs ?

Les migrants sont loin de représenter « toute la misère du monde ». Ce sont des personnes de toutes origines et de toutes conditions sociales, parfois hautement qualifiées. Contrairement à l'idée répandue, les migrations ont généralement un impact positif sur les économies des pays d'accueil. Selon l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), un immigré en situation régulière rapporte en moyenne 3.500 euros de rentrées fiscales annuelles au pays qui l'accueille. Le dumping social n'est par ailleurs pas lié aux migrants eux-mêmes, mais à un modèle économique fondé sur la mise en concurrence, et dont les migrants privés de droits sont les principales victimes. Garantir les droits des migrants dans les pays d'accueil est donc le principal rempart contre le dumping social.

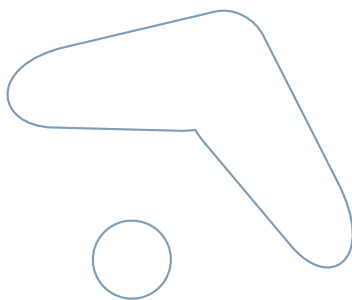
¹ Pour plus de détails et d'arguments autour des préjugés à l'encontre des migrants et des réfugiés, consulter la brochure du CIRÉ : « Réfugiés et étrangers, petit guide anti-préjugés », disponible sur : <https://www.cire.be/sensibilisation/campagnes/prefugies/refugies-etrangers-petit-guide-anti-prejuges>

Dangereux ?

Lutter contre le terrorisme en empêchant les migrants d'accéder au territoire européen est un raccourci manipulateur. Il n'y a pas plus de criminels parmi les migrants et les réfugiés que dans le reste de la population. Rappelons que les demandeurs d'asile qui arrivent aujourd'hui en Europe sont les premières victimes du radicalisme et du terrorisme, particulièrement en Irak et en Syrie. C'est précisément pour cela qu'ils fuient leur pays. Leur accorder le droit d'asile est aussi une façon de lutter contre ces dangers, en défendant nos valeurs, celles de l'accueil et de la défense des droits humains.

Trop différents ?

Notre « identité » ne peut certainement pas être garantie par des mesures qui nient les valeurs fondatrices des démocraties occidentales. En rejetant les migrants, nos États nient les engagements internationaux qu'ils ont contractés (la convention de Genève des Nations Unies sur les réfugiés, la Convention européenne des droits de l'homme...) qui constituent le socle de nos valeurs européennes. Les politiques d'intégration nécessitent un vrai engagement réciproque des sociétés accueillantes et des personnes accueillies, et c'est sur elles qu'il importe de focaliser notre attention.



L'INJUSTICE MIGRATOIRE

Les politiques européennes accentuent - voire créent - l'injustice migratoire. Les différences sociales, économiques, politiques, environnementales entre les pays constituent d'emblée des inégalités. S'y ajoute une inégalité face à la mobilité. Si les Occidentaux peuvent se déplacer facilement de leur pays à un autre, pour une grande majorité de la population mondiale ce n'est pas le cas. Les pays occidentaux ont fermé leurs portes aux migrants il y a plusieurs décennies. Le droit international établit que toute personne est autorisée à quitter tout pays, y compris le sien. La Déclaration universelle des droits de l'Homme consacre le droit à émigrer. En revanche, le droit d'immigration n'existe pas. Il est soumis à la volonté des États qui le conditionnent à leur situation économique et politique. De manière générale, moins le pays dont on a la nationalité offre de possibilités de mener une vie digne, moins on a de possibilités de migrer.

Ces barrières migratoires séparent les migrants en différentes classes bénéficiant, dans les faits, d'un éventail plus ou moins étendu de droits. Cette injustice migratoire bafoue quotidiennement les droits les plus élémentaires des migrants. Elle touche aussi d'autres personnes, qui dans les pays d'origine, de transit ou de destination, ne peuvent pas migrer.

L'injustice est de considérer que certains ont « plus le droit » que d'autres. La justice est de rétablir l'égalité de déplacement, et donc d'instaurer la liberté de circulation.

RÉAFFIRMER NOS VALEURS

Sommes-nous en mesure de définir le type de société dans laquelle nous voulons vivre ? Et de faire en sorte que ce projet ne nous soit pas imposé, qu'il soit le nôtre ?

Pour cela, nous devons réaffirmer les valeurs auxquelles il nous semble que notre projet doit répondre, à savoir, entre autres, la démocratie, l'égalité et la solidarité, qui comprennent les valeurs transversales d'interculturalité, d'inclusion et de non-discrimination. Sans la réaffirmation de ces valeurs, nous laissons le champ libre à toutes les dérives.

Changer radicalement de politique migratoire implique un changement de modèle sociétal. Dans un monde idéal où les valeurs de démocratie, d'égalité et de solidarité sont respectées, la question migratoire n'a pas lieu d'être. Chacun y a droit de circulation, de séjour, d'établissement et jouit des droits sociaux, économiques, politiques et culturels de son pays de résidence.

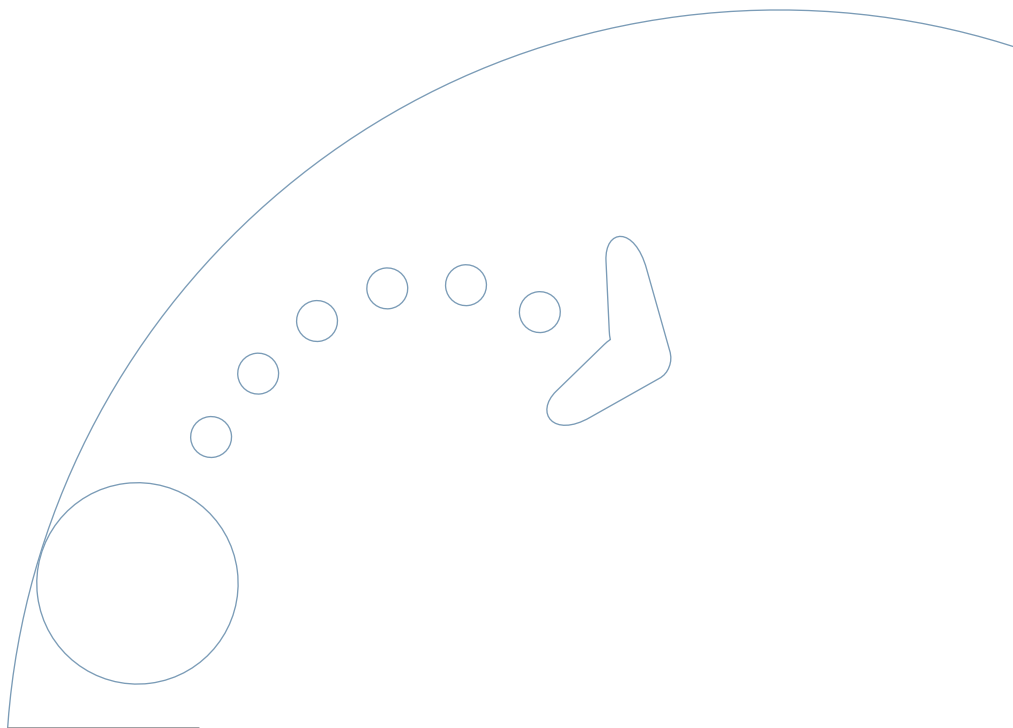
Pour arriver à cet état de société, la route est longue ! Mais se donner pour perspective de penser la liberté de circulation des personnes permet d'enclencher le changement social qui nous mènera vers un respect plus grand des valeurs que nous souhaitons porter.

Passer d'un régime où les morts aux frontières, les centres fermés et la déresponsabilisation sur les pays tiers sont devenus la seule façon de gérer les migrants et les réfugiés à un monde où l'on circule librement, nécessite une certaine audace et une certaine confiance dans l'humanité.

La mise en œuvre de la libre circulation ne se réalisera pas en un jour. Il y aura inévitablement un « entre-deux ». Il s'agit de supprimer progressivement les inégalités de droits, d'ouvrir les voies d'accès au séjour légal et de renforcer de plus en plus les valeurs d'ouverture, de droits humains, d'égalité et d'inclusion comme principes de base de la conception des migrations, de la protection et de l'intégration.

LA LIBERTÉ DE CIRCULATION

Depuis plus de 60 ans, le CIRÉ travaille sur les questions migratoires. À l'issue d'une réflexion de plusieurs années, en concertation avec les mondes académique, associatif et syndical, le CIRÉ a adopté un texte, en juin 2013 : « Pourquoi nous sommes pour la liberté de circulation et d'installation »². Dans ce texte, nous expliquions en quoi la liberté de circulation et d'installation nous paraît être la seule alternative possible aux politiques actuelles, dans la mesure où elle permet le respect de valeurs fondamentales : la liberté, l'égalité, la solidarité... Valeurs qui nous semblent être le fondement de la société dans laquelle nous aspirons à vivre. Sans naïveté, nous expliquions en quoi la liberté de circulation et d'installation ne peut être utile à cet idéal que dans la mesure où elle est assortie de l'égalité de droits, et notamment de droits sociaux, pour éviter une récupération libérale de cette liberté d'aller et venir. Le CIRÉ s'engageait alors à un travail intellectuel, politique et juridique pour faire avancer cette vision.



2 <https://www.cire.be/thematiques/politiques-migratoires/pourquoi-nous-sommes-pour-la-liberte-de-circulation-et-d-installation>

Deux chercheurs de renom, François Gemenne et Michel Agier³, au moment de la mal nommée « crise migratoire » affirmaient eux aussi dans un texte publié dans plusieurs quotidiens français et belge en 2015 en parlant de l'ouverture des frontières : « *Contrairement à une idée trop répandue dans les médias et les discours politiques, cette proposition n'a rien d'un fantasme naïf et irréaliste. Au contraire : elle permettrait de sortir enfin d'un engrenage de violences qui a déjà fait des milliers de morts, et de dessiner un horizon pour un véritable projet politique européen en matière d'asile et d'immigration* ». Suivaient alors 10 raisons pour ouvrir les frontières : cesser le massacre à nos frontières, tarir le business des passeurs, contredire le fantasme de l'invasion, faciliter la mobilité, permettre de véritables contrôles, respecter les droits fondamentaux, le progrès social et bénéficier des apports économiques des migrants, remettre l'hospitalité au centre de la politique et réaffirmer les valeurs humanistes au cœur du projet politique face à l'obscurantisme.

Les pages qui suivent exposent une vision des politiques migratoires respectueuse de nos valeurs et reposant sur l'ouverture des frontières comme levier de changement sociétal.

3 François Gemenne et Michel Agier, Migrants: voici dix raisons d'ouvrir les frontières : <http://www.lalibre.be/debats/opinions/migrants-voici-dix-raisons-d-ouvrir-les-frontieres-55d6040335708aa4379f81c9>

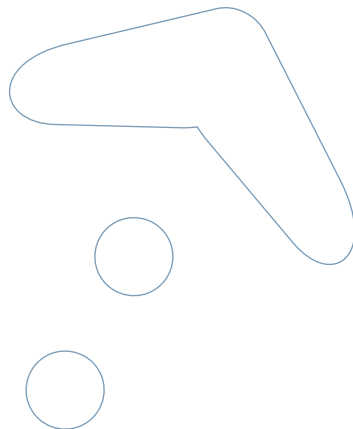
**PROPOSITIONS
POUR UNE
AUTRE POLITIQUE
MIGRATOIRE**

OUVRIER LES FRONTIÈRES, C'EST FAIRE CESSER LE MASSACRE À NOS PORTES

L'accès au territoire européen est un enjeu énorme pour des milliers de personnes fuyant la guerre et la misère. Les politiques actuelles visent à empêcher cet accès, par la fermeture des frontières et les politiques d'externalisation. Au détriment du respect des droits fondamentaux des migrants.

Ouvrir les frontières, ce n'est pas supprimer les frontières. C'est simplement permettre la libre circulation, donc l'entrée sur le territoire, pour mieux accompagner les migrations et s'assurer qu'elles se déroulent dans les meilleures conditions possibles. Cela ne signifie pas nécessairement supprimer les contrôles aux frontières, mais bien s'assurer qu'ils ne soient plus réalisés pour des raisons strictement « migratoires ».

L'Europe doit mettre fin à tous les mécanismes de surveillance et de contrôle qui ont pour but d'empêcher les migrants de franchir une frontière européenne. Avec la mise en place de moyens répressifs comme Frontex (« Agence européenne de garde-côtes et de gardes-frontières »), l'Union européenne engage des moyens considérables et quasi militaires dans la lutte contre la migration dite « irrégulière », plutôt que dans la recherche et le sauvetage en mer. Ce coût humain et financier affecte directement nos démocraties. L'enjeu sécuritaire prime aujourd'hui et il sert avant tout des intérêts politiques et économiques.



L'Europe doit mettre fin aux politiques d'externalisation, cesser de soustraire les contrôles frontaliers et l'asile à des pays non européens (plus instables, souvent en développement et/ou qui ne respectent pas les droits humains), contre de l'argent ou de l'aide au développement, pour que les migrants et les réfugiés restent bloqués dans leur pays d'origine ou de transit. Ce processus existe depuis plus de quinze ans, au prix de nombreuses violations des droits humains et du non respect des obligations des États européens.

La Belgique et les autres pays européens doivent ouvrir des voies d'accès sûres et légales pour les personnes qui fuient, en leur permettant d'arriver sur le territoire. La meilleure d'entre elles est évidemment l'ouverture des frontières. Dans l'attente, la mise en place de visas ou de laissez-passer délivrés par les postes diplomatiques belges ou européens à l'étranger sont des voies d'accès sûres et légales. De même, la réinstallation des réfugiés se trouvant dans des situations humanitaires graves doit être davantage utilisée pour ceux qui ne peuvent pas rejoindre le territoire européen légalement, et qui ne bénéficient pas d'une protection effective dans leur premier pays d'accueil.

OUVRIR LES FRONTIÈRES, C'EST ARRÊTER LE JEU DES PASSEURS

Les États membres de l'Union européenne focalisent leur attention sur la lutte contre ces passeurs, responsables des arrivées de migrants et des morts aux frontières. Cependant il est évident qu'il s'agit de la politique de fermeture des frontières qui génère les trafics. Ainsi, ouvrir les frontières permettrait de tarir le trafic d'êtres humains aux frontières. À tout le moins, la promotion de voies sûres et légales de migration, quelles qu'elles soient, serait le moyen le plus efficace de lutter contre les passeurs et les mafias qui exploitent la misère humaine.

OUVRIR LES FRONTIÈRES, C'EST PERMETTRE LA MOBILITÉ

La politique actuelle de délivrance des visas de « court séjour » (moins de 3 mois) est extrêmement stricte et basée sur le présupposé que ceux qui les sollicitent vont en abuser et rester sur le territoire belge. Les garanties de retour exigées à l'appui de ces demandes sont appréciées très sévèrement par l'Office des étrangers, même quand les personnes justifient clairement de l'objectif de leur voyage, de leur hébergement et des ressources dont elles disposent pour la durée de leur séjour.

Il est indispensable de permettre la libre circulation des personnes qui souhaitent venir en Belgique pour un court séjour, identique à celle dont nous, Européens, bénéficions lorsque nous voyageons. Cette libre circulation, par la suppression de l'obligation de visa de court séjour, permettra aux membres de la famille de Belges, d'Européens ou de ressortissants non Européens résidant en Belgique, qui ne souhaitent pas venir y vivre, de continuer à mener, même à distance, une vie familiale effective.

Beaucoup de migrants sont aujourd'hui coincés dans leur pays de destination, de peur de ne plus pouvoir y revenir ensuite. La suppression du visa de court séjour permet de répondre aux simples besoins de mobilité de milliers de personnes, qu'elles soient déjà en Europe ou qu'elles souhaitent y accéder.

OUVRIR LES FRONTIÈRES ET PERMETTRE L'INSTALLATION ET L'INTÉGRATION

Comme dans la plupart des pays européens, les principales voies de séjour légal en Belgique sont le regroupement familial, le séjour étudiant, le séjour basé sur le travail et la procédure d'asile.

Depuis plusieurs années, ces voies d'entrée se réduisent, car la Belgique mène une politique migratoire basée sur la dissuasion et la restriction des droits des étrangers. Cette politique touche directement aux droits fondamentaux des migrants. De plus, les procédures de séjour actuelles impliquent la création de « catégories » d'étrangers séjournant en Belgique. Elles sont sources d'inégalités, car elles créent des différences dans leur accès aux droits.

La complexification et la restriction des procédures d'asile et de séjour ont, ces dernières années, plongé dans une situation de séjour irrégulier de nombreuses personnes et notamment des familles qui avaient eu un droit au séjour en Belgique, ou étaient dans les conditions pour en obtenir un. Toutes ces personnes n'ont pas fait le choix de vivre « sans papiers », elles ont été exclues, à un moment ou l'autre de leur parcours, d'une procédure de séjour. Les personnes qui vivent en Belgique depuis plusieurs années, qui y ont développé des attaches fortes, affectives, familiales ou économiques, qui travaillent, ont un projet d'études, y élèvent leurs enfants, font partie de notre société. Les maintenir dans l'insécurité juridique la plus totale n'est bénéfique pour la Belgique ni en termes économiques, ni en termes de cohésion de notre société.

Une nouvelle politique de séjour plus égalitaire implique de privilégier le respect des droits fondamentaux par rapport à toute autre considération. Elle doit donner la priorité au droit à la vie privée et familiale, quelle que soit la situation de séjour de la personne. Si un lien familial existe, il doit être privilégié et permettre l'accès au séjour de plein droit. La procédure et les conditions du regroupement familial doivent être les mêmes pour tous et la notion de « famille » doit être interprétée le plus soupagement possible pour correspondre aux différentes réalités.

En outre, la politique belge actuelle se caractérise par une pluralité de statuts de séjour et par un accès différencié aux droits qui y sont associés. La loi sur le séjour des étrangers privilégie aussi l'octroi d'un séjour limité, dont le renouvellement est soumis à de nombreuses conditions. Ce n'est qu'exceptionnellement, dans certains cas bien définis par la loi, que l'on octroie un séjour illimité. Cette précarité de séjour plonge de nombreux étrangers dans une grande insécurité juridique, accentuée par le large pouvoir d'appréciation laissé à l'Office des étrangers.

Les étrangers qui résident en Belgique doivent pouvoir être réellement et pleinement acteurs de notre société, y travailler, se former, cotiser, y élever leurs enfants. Il est indispensable de supprimer la multitude des titres de séjour actuels et de mettre en place un statut de séjour unique et stable, permettant à tout étranger résidant en Belgique de jouir des mêmes droits : un même accès au marché du travail, aux formations, au regroupement familial...

À terme, on imagine aussi que la liberté de circulation et d'installation s'assortisse de la disparition de tout titre de séjour : les non nationaux pourront s'installer dans un autre pays et jouir des mêmes droits que les nationaux, tant qu'ils contribuent au système social.

OUVRIR LES FRONTIÈRES, C'EST SUPPRIMER LES CENTRES FERMÉS

Depuis plus de 25 ans, la Belgique, comme tous les autres pays européens, a pris la décision d'enfermer celles et ceux qu'elle estime ne pas, ou ne plus, être en droit de séjourner dans notre pays. Elle les enferme dès leur arrivée, dans les jours qui suivent ou même après de nombreuses années de séjour. Présentée comme intrinsèquement liée à la politique migratoire, la politique d'expulsion forcée en est aujourd'hui le pivot central.

Ces étrangers n'ont commis aucun crime, ils n'ont simplement pas les documents nécessaires pour entrer ou séjourner en Belgique. Pourtant, la Belgique les traite comme des criminels. La détention peut concerner des mineurs, des demandeurs d'asile, des femmes enceintes, des personnes atteintes d'affections physiques ou mentales. La privation de liberté, l'incertitude par rapport à l'avenir, le manque d'information, le régime de vie en groupe et le manque d'intimité dans les centres fermés accentuent la vulnérabilité de ces personnes déjà très fragiles. Et peut même avoir un impact très grave sur leur santé mentale.

Au regard de leur « non-efficacité » sur les mouvements migratoires, les centres fermés ne sont pas un « mal nécessaire ». Ils sont juste un « mal ». Ils ne constituent pas, à l'évidence, un outil de dissuasion permettant de mettre fin aux mouvements migratoires. Ils ne les freinent même pas. Ils ne permettront jamais de renvoyer la totalité ni même un pourcentage significatif de ceux que la plupart de nos dirigeants politiques nomment les « illégaux ».

La mise à l'écart de l'étranger, le non respect de ses droits fondamentaux, l'atteinte à sa dignité et le non respect du principe de l'intérêt supérieur de l'enfant participent de la création d'un imaginaire sécuritaire. Ces dérives justifient à elles seules qu'il soit mis fin à la privation de liberté comme moyen de gestion des questions migratoires. Les centres fermés sont l'incarnation même d'une société apeurée et recroquevillée sur elle-même, incapable de mettre en œuvre les droits humains qu'elle proclame comme universels. En permettant la liberté de circulation et d'installation, on met fin à la détention des étrangers, parce qu'il n'y a pas besoin de réprimer ceux qui ne respectent pas les lois sur le séjour.

OUVRIR LES FRONTIÈRES, C'EST ALLER VERS UNE POSSIBILITÉ DE MIGRATION ÉCONOMIQUE

Une nouvelle politique de migration économique égalitaire, démocratique et solidaire signifie, entre autres, une régulation efficace du marché du travail, qui impose que tous les travailleurs soient effectivement soumis aux mêmes règles. Les restrictions à l'accès au marché du travail sont contraires à cette condition et sont donc un facteur de violation ou de contournement de la législation sociale. Dans un monde où les frontières seraient ouvertes et la liberté d'installation instaurée, tout le monde devrait avoir le droit de travailler légalement et de jouir effectivement de tous les droits qui en découlent (sécurité sociale...).

Cet objectif d'ouverture progressive implique d'instaurer une politique de migration économique accessible à tous les niveaux de qualifications et de compétences, et à tous les pays. Pour cela, il faut prendre réellement en compte le besoin de travailleurs peu ou pas qualifiés, créer de réelles voies de migration économique, et ne plus compter sur le travail des sans-papiers et des autres travailleurs exploités.

Tant qu'il existe différents titres de séjour, il faut permettre aux personnes concernées de demander un permis de travail ou une carte professionnelle. Il faut aussi favoriser la liaison entre le travail et les études ou la formation. Un point essentiel est que les travailleurs étrangers aient effectivement accès au marché du travail dans les mêmes conditions que celles qui sont applicables aux citoyens européens, et jouissent de l'égalité des droits, notamment en matière d'accès à la sécurité sociale, aux agences d'emploi, aux aides à l'entreprise, à la formation.

Ces éléments doivent contribuer à dépasser un double paradigme, composé d'un volet économique centré sur le capitalisme productiviste, et d'un volet migratoire centré sur l'exclusion et l'inégalité. Cette situation est une cause essentielle des migrations forcées en raison des inégalités et des violences qu'elle génère, en particulier dans les pays du Sud. Dépasser le modèle migratoire actuel contribuera ainsi à rendre les rapports sociaux et les rapports internationaux, notamment Nord-Sud, plus pacifiques et égalitaires.

OUVRIER LES FRONTIÈRES ET RESPECTER LE DROIT D'ASILE

Dans un premier temps, il s'agit d'assurer aux personnes qui fuient les persécutions la possibilité de venir demander l'asile dans un pays européen. En signant la Convention de Genève relative au statut des réfugiés de 1951, les États européens se sont engagés à protéger toute personne qui ne peut bénéficier d'une protection dans son propre pays. Cet engagement doit être maintenu et réaffirmé, sous peine de voir s'effondrer les valeurs morales et éthiques sur lesquelles s'est fondée l'Europe.

L'Europe doit se doter d'un système d'asile avec de hauts standards de protection, qui comprennent des critères de protection larges et des garanties procédurales fortes. Ces critères doivent prendre en compte l'évolution des migrations forcées, comme celles liées au changement climatique. L'Europe doit maintenir la protection subsidiaire qui a déjà permis d'élargir la protection internationale aux personnes qui ne peuvent pas être reconnues comme réfugiées. Ce système doit être réellement harmonisé afin de mettre fin à la loterie de l'asile. Il est également important de reconnaître aux bénéficiaires de la protection internationale un statut unique au sein de l'Union européenne, par des instances d'asile indépendantes chargées d'octroyer la protection aux réfugiés en Europe.

Le système « Dublin » mis en place par l'Europe depuis plus de vingt ans est inéquitable, inefficace et injuste. Ce système désigne le plus souvent le premier État d'entrée dans l'Union européenne comme étant, en principe, le seul et unique responsable du traitement de la demande d'asile. Les États du Sud de l'Europe sont donc davantage concernés, au vu des routes migratoires empruntées.

Il convient de mettre en place un autre système, qui tienne compte en priorité du libre choix du demandeur d'asile, et instaurer ainsi une possibilité de liberté de circulation sur le territoire européen aux demandeurs d'asile. Le choix du pays européen responsable de traiter la demande d'asile pourrait être opéré en fonction d'attaches familiales, culturelles ou liées à la langue. Ceci permettrait également une meilleure intégration lorsque la personne se voit reconnaître un statut de protection internationale.

L'accompagnement et l'accueil des demandeurs d'asile doivent être au cœur des politiques menées par les États européens. L'aide sociale ou l'aide matérielle fournie ne doit être conditionnée que par l'état de besoin des personnes, en aucune manière par des considérations de politiques migratoires.

La question de l'ouverture des frontières vient, dans un paradoxe certain, questionner l'utilité du droit d'asile et le renforcer en même temps : en effet, pas de droit d'asile sans liberté de circulation et pourtant, si liberté de circulation il y a, le droit d'asile perd sa principale raison d'être.

Dans un régime de libre circulation, les personnes qui cherchent refuge pour échapper aux persécutions n'auraient pas forcément besoin d'avoir recours à une procédure d'asile. Cependant la reconnaissance du statut de réfugié pourrait permettre de « *remplir alors d'autres fonctions moins vitales et plus symboliques comme la reconnaissance internationale d'un fait de persécution ou le soutien politique à un mouvement de résistance ou à un groupe social persécuté...* »⁴.

4 Jérôme Valluy, Université Paris I, CRPS, TERRA, Le droit de l'asile contre le droit d'asile et la liberté de circuler, Ecarts d'identité n°114, juin 2009 : http://www.ecarts-identite.org/french/numero/article/art_114.html

OUVRIR LES FRONTIÈRES, C'EST MIEUX INTÉGRER

Dans un monde sans restriction de mouvement, l'intégration joue un rôle essentiel, même si elle se pose dans des termes différents de ceux que nous connaissons aujourd'hui.

L'intégration des étrangers dans une société d'accueil est un long processus qui dépend de nombreux facteurs personnels, sociaux et environnementaux et qui nécessite une interaction régulière entre les migrants et la société d'accueil. Ce processus, qui débute dès l'arrivée des migrants sur le territoire, peut être considéré comme achevé lorsque les personnes sont en capacité de participer pleinement à la société d'accueil et bénéficient des mêmes droits et opportunités que les nationaux. Il dépend de la volonté de tous, ainsi que des conditions mises en place par les pouvoirs publics. Actuellement, en Belgique, on manque d'une politique d'intégration globale, cohérente et inclusive.

« Faire société » demande de clarifier les limites et les attentes de la société à l'égard de tous ses membres. Cela implique notamment que notre société soit claire par rapport à ce qu'elle admet ou non de tous ses membres, et par rapport à ce qu'elle attend d'eux en termes de civisme. Il faut également outiller correctement les nouveaux arrivants afin qu'ils aient les moyens de répondre à ce que la société d'accueil attend d'eux.

Des dispositifs « intégrés » tels que les parcours d'accueil et d'intégration mis en œuvre en Belgique jouent un rôle important. Ils doivent constituer des outils d'émancipation, ouvrir de véritables perspectives d'apprentissage d'une des langues nationales, d'orientation dans la société belge et de soutien au niveau de l'insertion professionnelle. En n'étant en aucun cas instrumentalisés par les responsables politiques pour servir d'outils de sélection, de contrôle ou d'assignation.

Les structures d'intégration au marché de l'emploi et aux formations doivent être renforcées. Cela implique, outre le soutien à la création d'emplois, une politique suivie de formation et d'accompagnement des migrants demandeurs d'emploi, une politique effective de gestion de la diversité, de même qu'une sensibilisation du monde du travail à l'égard des dynamiques interculturelles. Cela implique aussi une facilitation de l'accès au marché de l'emploi et aux formations par la reconnaissance des diplômes et la validation des compétences.

Se loger correctement peut relever du parcours du combattant, a fortiori quand on a de faibles revenus et qu'on est étranger. Eviter la précarisation des migrants implique notamment un encadrement des loyers, la lutte contre les discriminations sur le marché locatif, l'augmentation de l'offre de logements sociaux et à loyers modérés et la multiplication de dispositifs visant à faciliter l'achat ou la location d'un logement décent (comme des groupes d'épargne collective, un fonds de garanties locatives, ou des Community land trusts).

L'enseignement doit permettre à tous les enfants d'acquérir des savoirs de base, des compétences et une estime de soi, pour développer une autonomie de jugement, comprendre la société dans laquelle ils vivent et exercer leur citoyenneté. Ce qui implique l'investissement dans des moyens humains et financiers adéquats et l'adoption de mesures susceptibles de contribuer à limiter le différentiel inhérent au milieu d'origine.

La société belge est multiculturelle. L'enjeu est maintenant d'en faire une société interculturelle. Il convient de favoriser les opportunités de relations positives et une dynamique de rencontre entre les populations « autochtones » et migrantes. Mener des programmes de cohésion sociale plus ambitieux et animer sur le terrain de vraies conditions de rencontre entre les habitants de toutes provenances. La découverte réciproque constitue un des meilleurs instruments de déconstruction des préjugés mutuels et de construction du lien social.

**ET MAINTENANT,
QUE POUVONS-
NOUS FAIRE ?**

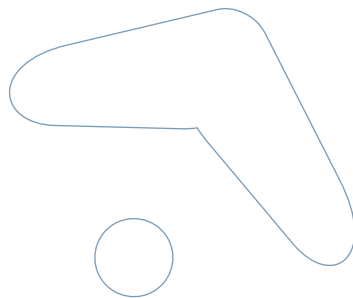
Il faudra d'abord passer par des changements de vision collective : s'imprégner, discuter, contredire, réécrire de nouvelles visions sociales qui prennent en compte ces éléments sur la politique migratoire.

En tant que citoyens, nous pouvons faire nôtres les principes énoncés dans ce plaidoyer - l'humanité, l'égalité, la liberté et la solidarité, le respect des droits fondamentaux - et les replacer au cœur du projet de société et du projet politique que nous défendons.

Nous pouvons contribuer au développement de la solidarité et de la bienveillance à l'égard des migrants. Pour cela, n'hésitons pas à questionner notre rôle et notre attitude en matière d'hospitalité. À nous informer et à réfléchir. À mobiliser notre entourage, à chercher à susciter l'intérêt et le désir de participer à une société plus juste en matière migratoire. Et surtout, à maintenir cette solidarité qui n'est heureusement, en Belgique, pas (encore) considérée comme un délit...

N'hésitons pas non plus à nous mettre en lien avec les collectifs et les associations, à nous engager avec et auprès des migrants dans des initiatives en lien avec nos envies ou nos passions. Tout en étant conscients de nos possibilités et de nos limites.

Créons des occasions de rencontres avec des migrants, pour qu'ils puissent élargir leurs réseaux et être davantage en lien avec leur société d'accueil, renforçant ainsi leur émancipation, leur autonomie et leur participation sociale.



Concrètement, quels moyens d'actions citoyennes s'offrent à nous ?

Que ce soit au niveau individuel ou en tant que responsable d'une organisation/d'un collectif, nous pouvons :

- Aller à la rencontre des migrants dans un rapport d'égalité et de participation conjointe.
Par exemple : rencontrer des migrants dans une structure d'accueil ou une occupation de sans-papiers, entendre leurs histoires, les soutenir dans leur parcours et dans les difficultés qu'ils rencontrent, rendre visite aux personnes détenues en centres fermés...
- Mettre nos ressources, compétences et moyens à disposition des migrants.
Par exemple : venir en aide aux familles sans papiers de l'école de nos enfants, nous engager comme mentor d'un jeune migrant chercheur d'emploi, donner des cours de langue aux primo-arrivants, relayer des informations via nos médias...
- Agir pour un changement social.
Par exemple : mettre en place des cafés politiques ou des espaces de débats, participer à des campagnes, des pétitions, des rassemblements, intégrer des étrangers dans les initiatives d'économie sociale...
- Poser des actes forts en résistance.
Par exemple : financer des opérations de sauvetage en mer, marquer son désaccord avec les expulsions...

Parce qu'aujourd'hui, c'est nous qui contribuons à la construction de cette société dans laquelle les relations positives que nous entretenons les uns vis-à-vis des autres font cohésion, permettent l'inclusion et donnent sens à nos existences.

Pour plus d'informations : www.cire.be



An aerial photograph of a long, narrow concrete pier extending into the ocean. The pier is under construction, with visible wooden formwork and rebar structures. The water is a deep blue-green color, and white waves are crashing against the pier's edge. The sky is not visible, focusing the viewer's attention on the structure and the sea.

cire.be

Avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES
CULTURE.BE